

N° 2023/03
avril

Infos de la municipalité

Lundi 10 avril : 11 heures : aux abords de la halle sportive et l'aire de jeux pour les tout petits : **course aux œufs organisée par le Comité des Fêtes** pour les enfants de moins de 12 ans (sur inscription)



Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune : www.saintlegerprestroyes.fr

SACS JAUNES

13 et 27 avril
(sacs à retirer en mairie ou au bureau de poste)

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture

lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

FERMETURE DE LA MAIRIE

Mercredi 26 avril

ASSOCIATION « Le Verger qui chante »

Alain CANTIER 47 rue d'Herbigny
cantalain@hotmail.com

Après avoir travaillé autour des grands contes populaires (Grimm et Les Mille et une nuits), nous nous engageons cette année vers l'étude des mythes grecs. Prochaine rencontre : 22 avril de 20h15 à 22h, chez M CANTIER.

INTERRUPTIONS MOMENTANÉES DE LA CIRCULATION SUR LA RD 85 (entre St Léger et Rosières)

A compter du 4 avril et jusqu'au 7 avril, la circulation des véhicules pourra être momentanément interrompue par piquets K10, durant de courtes périodes d'environ 5 minutes, sur la RD85, entre St Léger et Rosières pour cause d'abattage d'arbres.


NUISANCES BRUITS PARC LOGISTIQUE

Nous avons déjà contacté la gendarmerie pour les nuisances et voici la réponse du Major :

« ...Nous avons également mis en place des dispositifs particuliers ponctuellement, les week-ends, propices à ces rassemblements, avec verbalisations en grand nombre quand cela était possible d'intercepter les auteurs en toute sécurité, car ils prennent tous les risques en fuyant. Les nuisances, outre celles des motos, sont également le fait de rassemblements de conducteurs de voitures puissantes qui appellent à se donner rendez-vous via les réseaux sociaux. Nous répondons présents autant que faire se peut sur ce vaste domaine public, ouvert à tous par de nombreux accès. Nous allons renforcer nos passages et renouveler nos opérations de contrôle in-situ... »

BERTRAND REPARATION DE VELO A DOMICILE

 Réparation de vélo standard et vélo électrique

 Transformation de votre vélo standard en vélo électrique

Tel : 06.42.60.38.77

bertrand.reparation@gmail.com



RELEVÉ DES COMPTEURS d'EAU

Le SDDEA passera entre le 3 et le 11 avril
Pour toute demande ou transmission de relèves, le service relation usager est joignable au 03.25.83.27.10 ou relation.usagers@sddea.fr

NOUVELLE OBLIGATION DE DECLARATION D'UN BIEN IMMOBILIER, PAR LES PROPRIÉTAIRES, en 2023

À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises (propriétaire indivis, usufruitiers, SCI), **doivent déclarer** l'occupation de leurs logements sur l'espace «Gérer mes biens immobiliers» du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales en 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une **résidence principale, secondaire ou d'un logement loué**, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

TRAVAIL SAISONNIER AU JARDIN DES SAVEURS

53 rue de Pelletier

Si vous souhaitez cueillir les fraises contactez le **06.45.68.38.60**

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Tous les vendredis à compter d'avril jusqu'au 24 novembre